

RAPPORT N° 02/7-36
au Conseil Municipal

OBJET

TRAVAUX DE REHABILITATION D'AIRES DE JEUX
APPROBATION DU NOUVEAU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

I RAPPEL DES BESOINS

La Commune a engagé une démarche globale de remise en état sur son territoire des aires de jeux détériorées suite au passage du cyclone Dina.

Par Délibération n° 02/4-52 en séance du 22 juin 2002, vous m'avez autorisé à lancer un appel d'offres pour la réalisation de ces travaux sur les sites du Colorado (Lot n° 1), du Barachois (Lot n° 2), de la Zone de Loisirs du Colorado (Lot n° 3) et de la ZAC de Bois Rouge (Lot n° 4).

Une procédure de consultation a été lancée le 20 août 2002 et la remise des offres fixée au 22 octobre.

Après avoir pris en compte l'avis de la Commission Appels d'Offres du 13 novembre dernier, la personne responsable du marché a déclaré sans suite la procédure, aux motifs suivants :

- les Lots n° 1 et n° 3 ont été transférés à la CINOR du fait de l'intérêt touristique communautaire des sites concernés ;
- des remarques ont été formulées par certains soumissionnaires sur des stipulations techniques du Cahier des Charges (notamment concernant la description des jeux) ayant affecté la consultation et ne permettant pas une ouverture suffisante de la concurrence.

Ces circonstances nécessitent une modification substantielle du Cahier des Charges et impliquent une diminution du nombre de lots, qui s'établit comme suit :

- Lot n° 1 aire de jeux de la Place du Barachois,
- Lot n° 2 aire de jeux de la ZAC de Bois Rouge.

Par ailleurs, compte tenu des délais de publicité (trente-six jours) et des dates de prochaines séances du Conseil Municipal, un AAPC a déjà fait l'objet d'une publication aux journaux locaux et national, ce, afin de pouvoir notifier le(s) marché(s) au(x) futur(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres au plus tard pour le premier trimestre 2003.

II MODE DE PASSATION

Le montant global de l'opération est estimé à 160 071,00 euros TTC.

II.1 Procédure

Le mode de passation retenu est l'appel d'offres ouvert à lots, en application des Articles 10, 33, et 58 à 60 du Code des Marchés Publics.

II.2 Allotissement

Le marché comprend deux lots, décomposés comme suit :

- aire de jeux de la Place du Barchois (Lot n° 1),
pour un montant estimé de 137 204,00 euros,
- aire de jeux de la ZAC de Bois Rouge (Lot n° 2),
pour un montant estimé de 22 867,00 euros.

Chaque lot correspond à un site spécifique. Le recours à l'allotissement répond à un avantage économique et technique. En effet, les travaux pourraient être réalisés simultanément dans des délais réduits et la concurrence serait ainsi plus élargie.

Les prestations comprennent essentiellement la réfection des équipements, la rénovation du sol amortissant, la recomposition de chaque espace ludique dans le but d'offrir aux usagers un nouveau cadre aussi agréable et convivial que le précédent.

III DEMANDE D'AUTORISATION

Je vous demande, en conséquence :

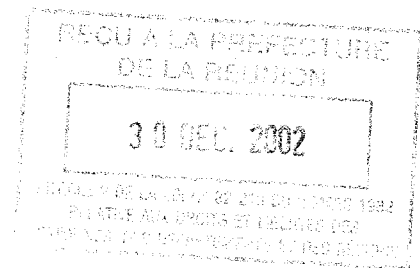
- 1) de prendre acte du lancement de la procédure ;
- 2) d'approuver le nouveau projet ;
- 3) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du nouveau marché, comme suit :
 - procédure d'appels d'offres ouvert (Articles 10, 33, et 58 à 60 du Code des Marchés Publics),
 - estimation prévisionnelle de 160 071,00 euros TTC,
 - les crédits définis sont inscrits au Bp 2002 sous les Comptes 2318/ Chapitre 23 ;

RAPPORT N° 02/7-36

- 4) de m'autoriser à passer le(s) marché(s) avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s), en application de l'Article 35 I 1° du Code des Marchés Publics ;
- 5) d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 02/7-36
du Conseil Municipal
en séance du lundi 16 décembre 2002**

OBJET

**TRAVAUX DE REHABILITATION D'AIRES DE JEUX
APPROBATION DU NOUVEAU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels inscrits sous les Chapitre 23/ Compte 2318/ Fonction 824/ Opération 044701 et sous les Chapitre 23/ Compte 2318/ Fonction 824/ Opération 048024 ;

Sur le RAPPORT N° 02/7-36 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Prend acte du lancement de la nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert pour la réhabilitation d'aires de jeux (Lot n° 1 / Place du Barchois - Lot n° 2 / ZAC de Bois Rouge).

ARTICLE 2

Approuve le projet.

ARTICLE 3

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

DELIBERATION N° 02/7-36

- procédure d'appels d'offres ouvert (Articles 10, 33, et 58 à 60 du Code des Marchés Publics),
- estimation prévisionnelle de 160 071,00 euros TTC,
- les crédits définis sont inscrits au Bp 2002 sous les Comptes 2318/ Chapitre 23.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à passer le(s) marché(s) avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s), en application de l'Article 35 I 1° du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **26 DEC. 2002**

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

